

CQP Animateur des activités gymniques

RNCP6035 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	06/07/2011

Certificateur(s)

Fédération française de gymnastique

<http://www.ffgym.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Animateur des Activités Gymniques exerce son activité de manière autonome en utilisant comme supports des activités gymniques. Il travaille seul ou en équipe en cohérence avec le projet global de la structure, et sous l'autorité du responsable administratif de la structure employeur.

Il assure deux tâches principales

- 1 - Il conduit un projet d'animation et d'initiation conduisant à des productions de groupe à visée compétitive ou non
 - Il conçoit un projet d'action en tenant compte des objectifs de la structure, de l'environnement et du public
 - Il anime des séances en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers
- 2 - Il participe à la vie et au fonctionnement de la structure

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir un projet d'animation ou d'initiation * Prendre en compte les objectifs et le projet de la structure,

- Prendre en compte les contraintes et ressources du milieu,
- Prendre en compte les caractéristiques du public,
- Tenir compte des obligations légales et des règles de sécurité,
- Définir les objectifs et la programmation de son action,
- Déterminer le contenu des séances,
- Prévoir les modalités d'évaluation de son action,
- Mobiliser les connaissances nécessaires à son action,
- Collecter des informations nécessaires à l'évolution de ses projets d'action.

Conduire une action d'animation ou d'initiation

- Prendre en charge son public,
- Communiquer en situation d'animation,
- Mobiliser les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action,
- Mettre en œuvre l'activité prévue auprès de son public,
- S'adapter en temps réel à la situation, aux réactions du public, à l'environnement,
- Proposer les aménagements nécessaires,
- Garantir les conditions de sécurité nécessaires à sa réalisation,

- Veiller à la sécurité des pratiquants et des tiers,
- Maîtriser les gestes et les techniques nécessaires,
- Evaluer les résultats de son action,
- Proposer d'éventuelles modifications pour les séances suivantes,
- Réaliser le bilan de son action,
- Rendre compte à sa structure.

Participer au fonctionnement de la structure employeur

- Renseigner et conseiller les pratiquants,
- Participer à la promotion de son activité d'animation,
- Utiliser différents outils de communication,
- Participer à l'organisation de manifestations,
- Participer à des réunions internes à la structure employeur.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur des activités gymniques exerce ses fonctions au sein de tout établissement proposant des activités gymniques

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur de gymnastique, animateur de fitness, moniteur de gymnastique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'animateur des activités gymniques est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figurent les CQP.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le président de la Fédération Française de Gymnastique Un représentant de la CPNEF sports collège salariés,

Un représentant de la CPNEF sports collège employeurs,
Le responsable pédagogique du C.Q.P. Animateur des Activités Gymniques
Un représentant de l'organisme ayant reçu délégation de la certification

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le président de la Fédération Française de Gymnastique Un représentant de la CPNEF sports collège salariés,
Un représentant de la CPNEF sports collège employeurs,
Le responsable pédagogique du C.Q.P. Animateur des Activités Gymniques
Un représentant de la Fédération Française de Gymnastique

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 06/07/2011

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37018, RNCP13613

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.ffgym.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6035/>